



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

Programme Offensive transformation numérique (OTN) Formulaire de préqualification

L'objectif du programme est de favoriser le développement d'une industrie de transformation alimentaire de classe mondiale au Québec.

Au nom du ministère de l'Économie et de l'Innovation, le CTAQ fournit des fonds par le biais de l'OTN au secteur de la transformation des aliments pour le Québec.

Le programme Audit industrie 4.0 vise à inciter le plus grand nombre d'entreprises québécoises possibles à entreprendre le virage numérique en réalisant un diagnostic et un plan numérique, suivis d'une démarche structurée visant à sélectionner des solutions et à planifier la gestion du changement en lien avec les projets numériques priorités.

Le présent formulaire sert à évaluer votre capacité à supporter la réalisation de ce mandat.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'établissement concerné : _____

Section 1 : Critères d'admissibilité

1.1 Votre organisation est-elle opérationnelle depuis au moins deux (2) ans ?

OUI NON (si la réponse est non, vous n'êtes pas admissible)

1.2 Votre organisation doit avoir réalisé un chiffre d'affaires d'au moins un million (1 M \$) de dollars au cours du dernier exercice financier.

OUI NON (si la réponse est non, vous n'êtes pas admissible)

1.3 Les activités de votre établissement sont-elles situées principalement au Québec ?

OUI NON (si la réponse est non, vous n'êtes pas admissible)

Si oui, l'**implantation** du programme OTN doit se situer au Québec.



Section 2 : Accompagnement

2.1 Quel type d'accompagnement :

- Volet 1 - Conseil dans la mise en place des éléments du plan numérique : sélection, achat et implantation d'outils,
- Volet 2 - Optimisation : Entrepôt de données, intelligence d'affaire (BI), Intelligence artificielle (AI)

Un total de 100 entreprises ont accès à ce programme soit 100 pour le **volet 1 - Conseil** et 40 parmi ces 100 au **volet 2 - Optimisation**.

<https://conseiltaq.com/offensivetransformationnumerique/>

2.2 Capacité de pouvoir implanter le projet OTN en 16 semaines consécutives maximum à l'intérieur de la durée du programme, entre le **1er mars 2022 et le 31 août 2023**.

Section 3 : Documents requis

3.1 Rapport audit 4.0, incluant un plan numérique,

- Vous trouverez joint le lien vers le programme de financement pour votre audit 4.0 : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-audit-industrie-40/>

3.2 États financiers annuels accompagnés d'un rapport de mission de compilation, d'examen ou de l'auditeur les plus récents

3.3 Nombre d'employés en équivalent temps complet (ETC)

3.4 Masse salariale incluant les avantages sociaux

3.5 Somme annuelle des heures travaillées de tous les employés

3.6 Le formulaire de demande de subvention OTN complété

3.7 une offre de service d'un des 3 intégrateurs/partenaires

Merci pour vos réponses.

Le fait de fournir l'ensemble des documents ne garantit pas l'obtention d'un financement par le biais du programme Offensive transformation numérique.